



Présentation de la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors



« On va créer un formidable accélérateur sur le service civique, qui fonctionne, dont nous avons vu la qualité. On a 140 000 à peu près contrats en service civique aujourd'hui. Nous allons en créer 100 000 de plus dans les 6 mois qui viennent. » **Emmanuel MACRON, le 14/07/20**

« Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie et Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, annoncent l'ouverture de plus de 10 000 missions de Service civique auprès des personnes âgées, en situation d'isolement social ou de vulnérabilité, résidant en EHPAD publics ou privés non lucratifs ou bénéficiant d'aide à domicile de structures publiques ou non lucratives. » **Communiqué de Presse gouvernemental, 1/12/2020**

1. « **Service Civique Solidarité Seniors** » : une mobilisation nationale des acteurs pour le déploiement d'un Service Civique de qualité dédié aux personnes âgées

La mobilisation de jeunes en Service Civique a montré sa plus-value tant pour les personnes âgées que pour les jeunes engagés et les structures qui les accueillent. Il a donc été décidé, par le Secrétariat d'Etat à la jeunesse et à l'Engagement et le Ministère délégué à l'autonomie, de déployer plus largement le nombre de missions de service civique proposées dans le secteur du grand âge, avec un objectif de 10 000 missions en 2021.

La mobilisation Service Civique Solidarité Seniors a été créée sous l'impulsion d'Unis-Cité, association pionnière du Service Civique, et du groupe Malakoff Humanis dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, en partenariat avec Monalisa (Mobilisation Nationale contre l'isolement des Âgés) et des acteurs de la lutte contre l'isolement des personnes âgées ainsi que les principaux réseaux ayant l'expérience du Service Civique auprès des seniors (Croix Rouge, Petits Frères des Pauvres, Groupe SOS, Uniopss, Fehap...). Le lancement a eu lieu le 3 mars 2021.

L'objectif partagé ?

- Rompre l'isolement des personnes âgées, que ce soit à domicile ou en établissements,
- prévenir la dépendance par le développement de la mobilité, du lien social, de l'autonomie, etc.
- renforcer les liens sociaux et intergénérationnels
- Appuyer le développement du service civique dans le secteur avec un objectif de qualité, tant pour les jeunes que pour les structures qui les accueillent et les personnes âgées qu'ils servent
- Ouvrir les jeunes vers de nouvelles opportunités d'emploi vers les métiers du lien, et vers de nouvelles opportunités d'engagement intergénérationnel.

2. Le Service Civique, en bref

- Un engagement citoyen, porteur de valeurs de mixité et de solidarité, destiné à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager pour la société.
- Un engagement volontaire de 24h hebdomadaires minimum pendant 6 à 12 mois (8 en moyenne)
- Un tuteur identifié en charge de l'accompagnement des jeunes
- Dans l'objectif d'accomplir une mission d'intérêt général, sans critères de qualification
- Donnant droit à une indemnité mensuelle de 473,04 euros versée par l'Etat, et de 107,58 euros complémentaires versés par la structure d'accueil, d'une protection sociale, et à des congés.

3. Le Service Civique : utile pour vous et... pour les jeunes

- **Utile pour les structures d'hébergement collectif et de solidarité envers les personnes âgées :** Vous avez tout à gagner à accueillir des jeunes volontaires : le Service Civique permet d'innover, de démultiplier l'impact de vos actions, d'agir au plus près de vos bénéficiaires et d'apporter un soutien à vos équipes.
 - 99% des personnes âgées accompagnées en résidence par des volontaires en Service Civique affirment avoir plus le moral et 92% se sentent plus en forme. 41% déclarent sortir plus et ont envie de faire de nouvelles choses. Ils participent d'ailleurs davantage aux activités proposées par la structure.
 - 89% d'entre eux déclarent qu'ils ont été un soutien pendant le confinement et 86% ont un regard positif sur la jeunesse.
- **Utile pour les jeunes :** le Service Civique est une expérience marquante et précieuse pour l'insertion professionnelle et citoyenne des jeunes. 71% des anciens volontaires sont en situation d'emploi, stage ou formation dans les 4 à 8 mois qui suivent leur Service Civique. 90% d'entre eux ont par ailleurs changé de regard sur le vieillissement et les personnes âgées.

« Il y a plein de gens qui prennent le micro pour répéter qu'il faut aider les vieux, mais on ne les voit jamais. Ce qu'ils font pour nous ces jeunes-là, ça vaut tout l'or du monde. Quand ils viennent on papote, on sort, on fait de l'informatique... Quand ils ont 5 mn de retard je commence à tourner en rond »
- Michel à Lens, 71 ans

4. Exemples de missions susceptibles d'être confiées aux jeunes

- **Appui aux équipes de professionnels pendant les crises** : accueil et orientation des familles en visite en cas de consignes sanitaires renforcées, lutte contre l'isolement des personnes, pédagogie sur gestes barrières, soutien aux équipes de professionnels...
- **Animations collectives** : (*dans le respect des conditions sanitaires en vigueur*) : appui aux activités d'animations, activités ludiques de stimulation de la mémoire, jeux, numérique ludique, recueil d'expériences de vie, ateliers bien-être/détente, etc.
- **Accompagnement individuel des personnes âgées isolées** : visites de convivialité en chambre (ou à domicile), accompagnement dans la découverte et l'utilisation d'outils numérique et de communication (tablettes, smartphones, etc.), accompagnement à la mobilité...

5. Acteurs du secteur, qu'est-ce que « Service Civique Solidarité Seniors » peut faire pour vous ?

Vous avez un agrément pour accueillir des jeunes en Service Civique ou êtes membre d'une fédération ayant un agrément collectif qu'elle peut vous mettre à disposition ?

Service Civique Solidarité Seniors peut vous apporter :

- Un soutien à la réflexion sur les nouvelles missions à confier aux jeunes pour développer votre capacité d'accueil
- Un soutien à la mobilisation et au recrutement des jeunes si vous en avez besoin
- La prise en charge financière de 50 à 100% des indemnités complémentaires des jeunes que vous accueillerez (50% pour toute nouvelle mission proposée entre mars et juillet 2021 ; 100% si vous accueillez un jeune en situation de handicap, un jeune de ZRR ou QPV, ou un jeune sans diplôme ni qualification, afin d'inciter à la diversification des profils et à l'accessibilité du service civique à tous les jeunes).
- La prise en charge d'un « socle qualité commun » de formation et d'accompagnement pour les jeunes et leurs tuteurs : formation initiale des tuteurs et des jeunes (préparation à une mission de SC auprès de personnes âgées), échanges de pratiques (pour les tuteurs et pour les jeunes), formations civiques complémentaires, et accompagnement collectif des jeunes dans la découverte des métiers et formations du secteur.

Vous n'avez pas d'agrément pour l'accueil de jeunes en Service Civique ?

En plus des soutiens précédemment cités, Service Civique Solidarité Seniors pourra vous mettre à disposition un binôme de jeunes, dont elle assurera la responsabilité administrative et juridique dans le cadre d'une convention dite « d'intermédiation ». Votre rôle sera alors d'encadrer et accompagner les jeunes au quotidien, et d'assurer la petite partie d'indemnisation complémentaire des jeunes éventuellement non prise en charge par Service Civique Solidarité Seniors (50% de l'indemnité de 108€/mois/jeune si le jeune ne fait pas partie des catégories de jeunes « éloignés » précitées).

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter :

Jessica Lannier, Directrice Générale – 06 25 59 47 10 – jlannier@sc-solidariteseniors.fr

Mathieu Lassablière, Directeur Général Adjoint – 07 62 86 86 79 - mlassabliere@sc-solidariteseniors.fr